

CONVOCAATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

45e Assemblée générale des actionnaires

Samedi 21 août 2010 à 10h00 à la salle communale de Chandolin

Ordre du jour

1. Contrôle des présences
2. Lecture du procès-verbal du 11 juillet 2009
3. Rapport du Conseil d'administration
4. Lecture des comptes 2009/2010
5. Rapport de l'Organe de révision
6. Approbation des comptes et décharge aux organes responsables
7. Nominations statutaires
8. Développement et investissements
9. Divers.



ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

Conseil d'administration

Olivier Salamin, Veyras
Benoît Zufferey, Chandolin
Patricia Chardon Kaufmann, St-Luc

Patrick Schriber, Tannay
Jean-Paul Ecklin, Chandolin
Marc Chabloz, St-Luc
Yves Balmer, Sierre

Comité de direction

Olivier Salamin, Veyras
Benoît Zufferey, Chandolin
Patricia Chardon Kaufmann, St-Luc

Exploitation

Christian Caloz, St-Luc
Joël Zufferey, Chandolin
Bruno Chailley, St-Luc
Philippe Delaloye, Mayoux
Cornélia Ferreira, Sierre
Christophe Spitz, Chandolin

Béatrice Aubert, Ardon
Suzanne Hofstetter, St-Luc
Patrick Leclercq, Chandolin
Laurent Jaudaux, St-Luc

Organe de révision

Fiduciaire FIDAG, Sierre

Mandats échéant en 2011

Président
Vice-président
Secrétaire

Membres

Président
Vice-président
Secrétaire

Directeur
Chef d'exploitation
Chef technique
Enneigement
Administration
Marketing/animation

Restaurant Tignousa
Cabane Bella-Tola
Restaurant Le Tsapé
Tsigère la Cohà

Mandat échéant en 2011



CHIFFRES-CLÉ

	2009/2010	%	2008/2009
Produits	8'164'445		8'278'157
Recettes des transports	5'606'721	68.7	5'637'037
Recettes des restaurants et logements	2'436'199	29.8	2'511'031
Autres recettes	121'525	1.5	130'089
Charges	6'027'170		5'839'880
Charges pour le personnel	2'023'247	33.6	1'984'381
Charges d'exploitation	1'807'920	30.0	1'828'478
Charges des restaurants	2'196'003	36.4	2'027'021
EBITDA	2'137'275		2'438'277
en % des produits	26.2%		29.5%
Charges financières et impôts	507'049		495'015
Cash-flow d'exploitation	1'630'226		1'943'262
en % des produits	20.0%		23.5%
en % des fonds propres	23.2%		27.6%
Amortissements	1'629'754		1'939'885
Résultat net	472		3'377
Investissements nets	2'999'054		954'972
Nombre de passages			
Funiculaire			
hiver	187'406		202'818
été	39'536		37'640
Télesiège Tsapé			
hiver	213'498		221'206
été	7'828		8'263
Télesiège Rotzé	139'261		148'556
Téléskis St-Luc	1'268'716		1'312'844
Téléskis Chandolin	286'825		332'018
Nombre de journées-skieurs	226'405		230'759
Prix brut de la journée-skieur	Fr. 23.78		Fr. 23.67
Nombre de nuitées			
Cabane Bella-Tola			
hiver	2'273		1'589
été	949		898
Logement Tignousa			
hiver	1'072		898
été	377		427





«Il ne tient qu'à vous, gens de Saint-Luc, de faire revivre le village en hiver et nous ne doutons pas que cet appel trouvera l'écho qu'il mérite».

C'est le message lancé par le Comité d'initiative de la Société du Ski-Lift «La Combettaz» aux gens de Saint-Luc le 12 septembre 1960.

Le 8 octobre de la même année, à la salle récréative de Muraz, la Société Coopérative du Ski-Lift «La Combettaz» à Saint-Luc est fondée. Trente-six fondateurs sont présents et permettent l'ouverture, pour la saison d'hiver 1960/1961, de la première installation de remontée mécanique.

Il s'agit d'un télésiège long de 850 mètres, construit sur le tracé actuel du funiculaire, avec une arrivée située à la sortie de la forêt.

Merci au comité d'initiative de l'époque :

M. Alfred Antille, Président
M. Henri Caloz, Secrétaire
MM. Célien Balmer et René Antille, membres

ainsi qu'aux membres fondateurs et à toutes les personnes qui ont souscrit des parts sociales.

Les «gens de Saint-Luc» ont osé entreprendre et investir dans ce projet qui nous réunit aujourd'hui. Un bel exemple de réussite qui doit nous encourager à poursuivre la dynamique engagée il y a 50 ans.

En 1964, après quatre années d'exploitation seulement, le Ski-Lift de la Combettaz est remplacé par un télésiège et la société coopérative transformée en société anonyme : «Télésiège Saint-Luc – Bella-Tola S.A.».

LES RESULTATS

Grâce notamment à l'observatoire FXB et son chemin des planètes, aux promenades botaniques de Chandolin, aux lacs, torrents, bisses, sentiers pédestres et pistes de descente VTT, la saison d'été gagne en importance et se positionne désormais comme une destination incontournable en Anniviers.

Les touristes ont répondu présent tout au long de la saison estivale 2009 et la société du Funiculaire Saint-Luc – Chandolin SA a enregistré un nouveau record de fréquentation. Malgré la transformation du restaurant du Tsapé durant l'été et l'automne 2009, les recettes totales ont dépassé pour la première fois les 800'000 CHF en augmentation de 3,75% par rapport à la période estivale précédente. Elles représentent 10% de notre chiffre d'affaires annuel.

En hiver, les mauvaises conditions météorologiques de la première moitié de saison – en particulier durant les Fêtes de Noël et les week-ends – laissent présager une saison 2009/2010 difficile. Grâce à la performance du système d'enneigement technique, à la parfaite préparation des pistes et aux températures très basses, la seconde partie de la saison s'est bien déroulée. En termes de chiffre d'affaires, la société enregistre son deuxième meilleur résultat avec un léger recul de 1,4% en comparaison de l'excellente année précédente.

La comparaison avec les chiffres de ces cinq dernières années, montre que le chiffre d'affaires 2009/2010 se situe 9,9% au-dessus de la moyenne. La société du Funiculaire Saint-Luc – Chandolin SA peut donc se retourner sur un exercice réussi, qui confirme sa croissance stable à moyen terme et ceci malgré une situation économique mondiale tendue.

Le résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA) a diminué de 12,5% pour s'établir à 2,1 millions de CHF contre 2,4 millions de CHF l'exercice précédent.

Le cash flow s'élève à 1,6 million de CHF, en recul de 16,1%. Il représente tout juste 20% du chiffre d'affaires et correspond aux normes inférieures de la branche.

Ces mauvais résultats s'expliquent par différents facteurs. Bien sûr, il y a la légère baisse du chiffre d'affaires, mais pas uniquement. La hausse des charges de marchandises (+8,3%) et de personnel (+13,1%) dans le secteur de la restauration sont les principaux responsables de cette dégradation.

Le changement des gérants de la Cabane Bella-Tola, du restaurant de Tignousa, de la Tsigère la Cohà ainsi que la construction du nouveau restaurant du Tsapé ont engendré des coûts supplémentaires inhérents à ce genre de situations transitoires. Nous espérons stabiliser ce secteur pour le prochain exercice en fixant à nos gérants des objectifs clairs sur les taux de marges à réaliser.

Malgré des investissements élevés, la structure du bilan s'est peu modifiée au cours des douze derniers mois. En comparaison, le pourcentage des capitaux propres est en diminution de 33,4% à 32,8%. Durant ces prochaines années, nous veillerons à réduire au strict minimum nos investissements afin de renforcer l'équilibre de notre bilan et ramener notre degré de financement propre à un taux supérieur à 40%. Pause nécessaire qui nous permettra d'étudier et de financer l'implantation d'une nouvelle installation dans le secteur de la Forêt - Tignousa.



LE PERSONNEL ET LA SECURITE

Suite à l'approbation de notre personnel, nous avons adhéré à la caisse de prévoyance de la Fondation collective Symova (anciennement ASCOOP). Les très bons résultats de la caisse sur les placements en 2009 ont permis de ramener notre degré de couverture au minimal exigé. Pour atteindre un degré de 100%, l'assainissement va se poursuivre jusqu'en 2020.

Durant l'année écoulée, deux employés ont fait valoir leur droit à la retraite. Il s'agit de M. Benoît Salamin qui totalise plus de 40 ans d'activité et M. Jean-Marc Theytaz qui en totalise 28. Une longue et belle fidélité !

Nous les remercions pour leur dévouement et la compétence avec laquelle ils ont exercé durant toutes ces années. Nous leur souhaitons une merveilleuse retraite, paisible et remplie de bonheur !

Le 7 juillet 2010, les seize premiers mécatroniciens en remontées mécaniques CFC ont reçu leur brevet lors d'une cérémonie de remise des diplômes. Deux diplômés provenant de notre société, MM. Jean Salamin et Jean-Marie Crettaz sont arrivés au terme de leur formation de quatre ans, basée sur un programme d'étude spécialisé exigeant.

Cette réussite est le résultat d'un travail collectif avec notre responsable de formation M. Bruno Chailley, chef d'exploitation du secteur de Saint-Luc.

Les mécatroniciens sont en mesure, après une formation ciblée, d'assurer les tâches variées et complexes de l'ensemble d'une entreprise de remontées mécaniques. Nous sommes très fiers de leur réussite. Avec cette nouvelle voie de formation, les remontées mécaniques prouvent que les jeunes peuvent choisir un métier qui leur garantit une place de travail sûre dans leur propre région.

M. Olivier Dreier, nouveau responsable de la sécurité a répertorié cet hiver 210 accidents, soit 1,66 par jour. Les blessures au genou et à l'épaule sont les plus fréquentes et les jeunes, entre 10 et 20 ans, les plus touchés. Sept patrouilleurs brevetés composent l'équipe de sécurité qui a la délicate mission de miner les couloirs à avalanches, baliser les dangers et secourir les accidentés.

L'accident qui a coûté la vie à M. Jean-Marc Audidier, pistard de la Forêt, a profondément attristé l'ensemble du personnel des remontées mécaniques. Victime d'une hémorragie interne suite à une chute lors de la fermeture des pistes, Jean-Marc est décédé à l'Hôpital de Sion le 29 janvier 2010. Nous garderons de lui le souvenir d'un homme sensible, réservé et dévoué à son travail.

LES RESTAURANTS

Avec une vue panoramique exceptionnelle sur les alpes valaisannes et la plaine du Rhône, le nouveau restaurant du Tsapé a ouvert ses portes pour les fêtes de fin d'année 2009. La mise en place de son service à table a connu des débuts difficiles. Les travaux de finition, les réglages, la formation du personnel ont nécessité un certain temps d'adaptation pas toujours compris par nos hôtes. Les remarques de la clientèle ont été prises en compte et des corrections rapidement apportées. Nous tirons finalement un bilan positif de son exploitation hivernale. Si l'augmentation du chiffre d'affaires de 16% est encourageante, sa rentabilité reste à améliorer.

Merci à notre chef M. Patrick Leclercq qui a su se montrer patient et démontrer que sa cuisine raffinée, variée et de qualité correspond à l'attente d'une certaine clientèle.

Le départ de M. Olivier et Mme Valérie Demange, gérants de la Cabane Bella-Tola et du restaurant de Tignousa, nous a surpris et contraints à engager rapidement deux nouveaux gérants.

Au terme de la saison d'hiver, le bilan global de la Cabane Bella-Tola n'était pas satisfaisant. Mme Suzanne Hofstetter a donc été remplacée le 1er juin 2010 par Mlle Vicky Hamy. Propriétaire du Ski-club de Sierre qui fête cette année ses 75 ans d'existence, la Cabane Bella-Tola a déjà retrouvé son souffle. La nouvelle équipe, compétente et dynamique, a su rapidement rassurer sa clientèle sur la qualité du service et de l'accueil.

Le restaurant de Tignousa a été exploité à satisfaction par Mme Béatrice Aubert. Malheureusement, pour des raisons familiales, Mme Aubert a démissionné. Un départ prévu pour le 31 octobre que nous regrettons déjà. Le poste a été mis au concours et le gérant sera nommé prochainement.

Le plus petit, mais le plus rentable de nos restaurants reste la Tsigère la Cohà. M. Laurent Jaudaux s'y est imposé naturellement en remplacement de Mme Chantal Casutt.

LES INVESTISSEMENTS ET PROJETS

Comme annoncé, après de longs mois de réflexion et d'étude, le restaurant du Tsapé a été entièrement démonté et reconstruit avec une nouvelle orientation due à la zone avalanche.

Un investissement de 1,7 million de CHF (équipement de cuisine et mobilier compris) pour 140 places assises à l'intérieur et 300 à l'extérieur. Nous avons voulu donner au secteur de Chandolin un restaurant au caractère



contemporain, chaleureux, panoramique, écologique et même protecteur puisqu'il fait office de paravalanche. En réunissant les forces et les idées de chacun, nous avons gagné notre pari : maîtriser les coûts de construction et surprendre la curiosité des visiteurs.

L'adaptation du système d'enneigement technique de Chandolin, son extension et sa mise en réseau avec celui de Saint-Luc nous a coûté 1 million de CHF. Avec cet investissement, nous disposons d'un système d'enneigement moderne et performant, capable d'enneiger rapidement l'intégralité du cœur de notre domaine skiable par plus de 90 perches. Un soulagement pour le personnel d'exploitation mais surtout pour nos hôtes qui peuvent compter, en plus d'un ensoleillement généreux, sur des «neiges éternelles».

Avec la construction du parking de départ, du télésiège débrayable, du restaurant d'altitude et de l'enneigement technique, ce ne sont pas moins de 10 millions de CHF qui ont été investis ces cinq dernières années sur le secteur de Chandolin. Un effort qui nous permet d'offrir un domaine skiable moderne, diversifié et unique.

Grâce à l'excellente collaboration avec la Commune d'Anniviers, la réouverture du parking de la forêt a permis d'accéder à 200 places de parc supplémentaires. En haute saison, le trafic des pendulaires a ainsi pu être résorbé et les autres parkings déchargés. Cette réouverture pose les jalons d'accès d'une nouvelle installation en remplacement du télésiège de la forêt.

Enfin, 4077 m² ! C'est la superficie des terrains achetés dernièrement dans la combe du funiculaire. Un investissement raisonnable mais surtout indispensable pour garantir l'accès à la gare inférieure du funiculaire.

LES REMONTEES MECANIQUES D'ANNIVIERS

Le 29 août 1999 les sociétés de Saint-Luc et Chandolin fusionnaient. «Une logique de développement et une étape décisive pour la dynamique de nos sociétés» commentait Michel Buro, notre ancien président.

Forts de cette expérience, nous encourageons et soutenons le projet de liaison/fusion entre les sociétés de remontées mécaniques de Grimentz et Zinal. Les procédures et discussions sont bien avancées. L'inauguration du téléphérique est prévue pour l'hiver 2012/2013 et, malgré les difficultés, les acteurs de ce fantastique projet semblent bien déterminés à le concrétiser.

Internet, réservations directes, applications iPhone, systèmes mains libres, cartes à la consommation (Funicard), les nouvelles technologies sont de formidables outils de communication pour les sociétés de remontées méca-

niques. En engageant un responsable chargé de leurs développements, les RMA se donnent les moyens d'une stratégie marketing moderne, capable de répondre aux attentes de notre clientèle.

4% d'augmentation tarifaire pour la prochaine saison d'hiver, c'est la décision prise par l'Assemblée générale des RMA pour faire face à l'explosion des tarifs de l'énergie, à l'augmentation de la TVA et aux indexations de salaires.

CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Il est temps de conclure ce 45e rapport du Conseil d'Administration qui vous aura permis d'apprécier l'important travail produit durant ces douze derniers mois.

Ce travail a pu être réalisé grâce à l'engagement collectif des personnes qui constituent nos structures institutionnelles et professionnelles.

Pour l'intérêt, le soutien et les compétences qu'ils apportent à notre société, nous exprimons toute notre gratitude :

- à la commune d'Anniviers et aux bourgeoisies de Saint-Luc et Chandolin;
- aux alpages, ski-clubs et sociétés locales;
- aux sociétés de remontées mécaniques de Grimentz, Zinal et Verconsin;
- à Sierre-Anniviers Tourisme et aux offices du tourisme de Saint-Luc et Chandolin;
- aux écoles de ski, hôtels, pensions et agences de location.

Compétence et enthousiasme sont les qualités indispensables pour garantir à notre société un domaine skiable varié, attractif, bien entretenu et sécurisé.

Pour offrir de telles prestations, nous savons pouvoir compter sur une équipe performante.

Ainsi, au nom du conseil d'administration, je remercie chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs de la société, emmenés par leur directeur, M. Christian Caloz.

J'adresse un merci tout particulier à mes collègues du conseil d'administration et à vous tous, chers actionnaires pour votre fidélité depuis 50 ans.

Olivier Salamin
Président



COMPTES DE RÉSULTAT

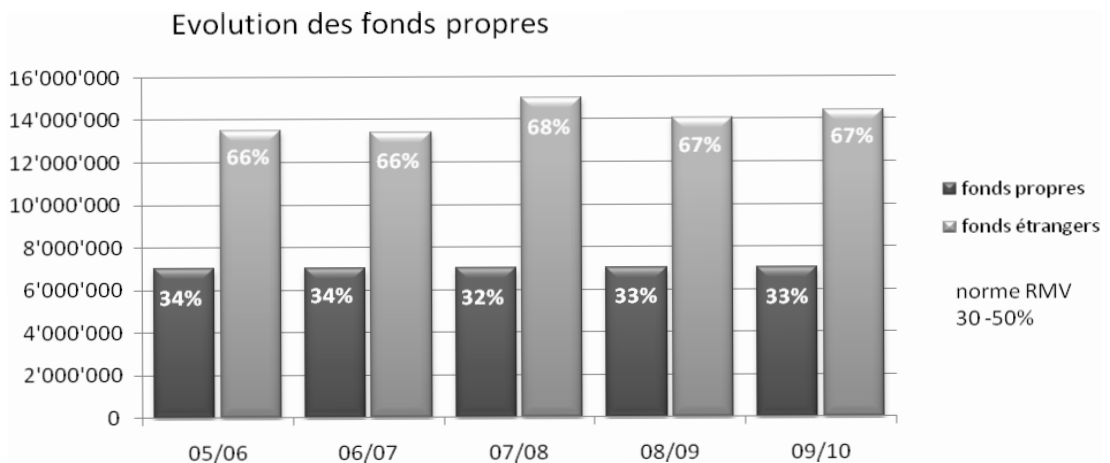
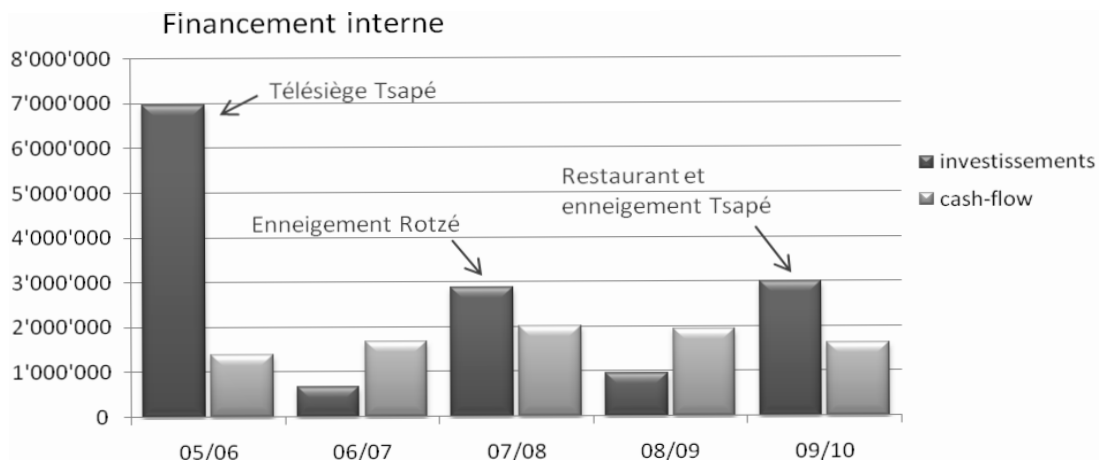
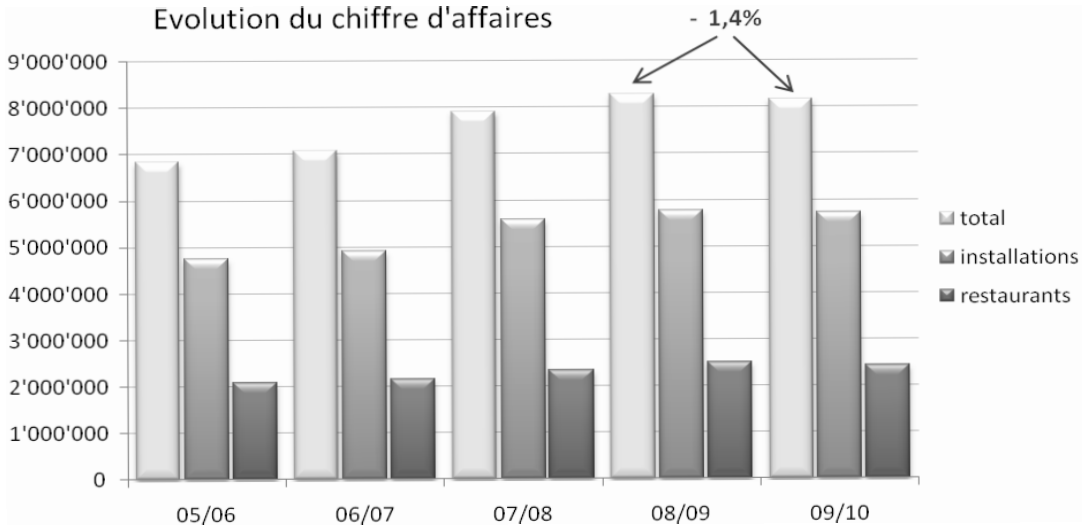
	2009/2010 CHF	2008/2009 CHF
Recettes transports été	402'464	359'089
Recettes transports hiver	5'204'257	5'277'948
Recettes restaurants et logements	2'436'199	2'511'031
Autres produits	121'525	130'089
Chiffre d'affaires	8'164'445	8'278'157
Frais de personnel (secteur transports)	-2'023'247	-1'984'381
Frais d'entretien	-529'372	-501'306
Electricité et carburant	-501'945	-508'879
Assurances	-70'128	-76'028
Administration	-182'093	-170'073
Publicité	-255'734	-267'919
Autres dépenses	-268'648	-304'273
Exploitation des restaurants	-2'196'003	-2'027'021
EBITDA	2'137'275	2'438'277
Charges financières	-412'534	-397'962
Impôts	-94'515	-97'053
CASH-FLOW	1'630'226	1'943'262
Amortissements	-1'629'754	-1'939'885
Résultat de l'exercice	472	3'377



BILAN

Actif		30.4.2010	30.4.2009
	%	CHF	CHF
Caisse, poste, banques		670'773	1'636'058
Débiteurs et actifs transitoires		752'687	860'521
Titres		108'165	106'685
Stocks marchandises		165'457	100'296
Actif circulant	7.9	1'697'082	2'703'560
Immobilisations corporelles		19'768'849	18'399'548
Actif immobilisé	92.1	19'768'849	18'399'548
Total de l'actif		21'465'931	21'103'108
Passif		30.4.2010	30.4.2009
	%	CHF	CHF
Créanciers et frais à payer		513'320	472'614
BCV, prêt à court terme		500'000	–
Passifs transitoires et provisions		486'531	405'683
Fonds étrangers à court terme	7.0	1'499'851	878'297
BCV, compte hypothécaire		4'050'000	4'050'000
Prêts bancaires		2'847'500	1'930'000
Leasings		3'391'882	4'171'985
Crédits LIM		2'637'000	3'033'600
Fonds étrangers à long terme	60.2	12'926'382	13'185'585
Capital-actions		6'100'000	6'100'000
Réserve légale		910'000	10'000
Bénéfice reporté		29'226	25'849
Résultat de l'exercice		472	3'377
Fonds propres	32.8	7'039'698	7'039'226
Total du passif		21'465'931	21'103'108





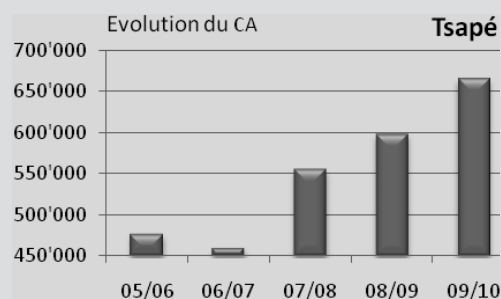
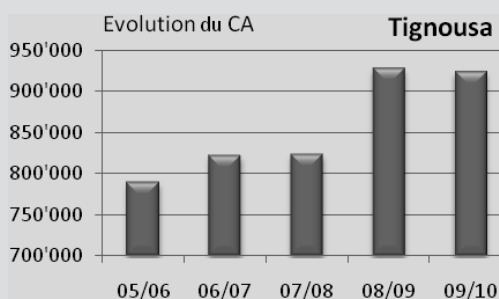
INVESTISSEMENTS ET AMORTISSEMENTS

	Etat 1.5.2009	Investissements	Amortissements	Etat 30.4.2010
Funiculaire St-Luc - Tignousa	4'149'100	–	325'100	3'824'000
Infrastructure/tracé/supports	739'900		57'400	682'500
Superstructure (voie)	1'734'200		43'800	1'690'400
Electro-mécanique	764'000		52'500	711'500
Wagons	911'000		171'400	739'600
Bâtiments / gares funiculaire	2'287'300	57'568	60'568	2'284'300
Télesièges	5'556'900	–	474'300	5'082'600
Tsapé	5'336'900		444'600	4'892'300
Rotzé	220'000		29'700	190'300
Téléskis	474'200	75'000	87'000	462'200
St-Luc (7)	474'200	75'000	87'000	462'200
Chandolin (4)	–			–
Immobiliers	1'874'200	1'777'749	106'049	3'545'900
Terrains	189'000			189'000
Restaurant Tignousa	1'588'800		69'500	1'519'300
Restaurant Tsapé	1'500	1'754'295	15'795	1'740'000
Tsigère la Cohà	23'900	2'240	3'340	22'800
Cabane Bella-Tola	71'000	21'214	17'414	74'800
Garages et véhicules	638'949	–	169'800	469'149
Garages Tignousa et Chandolin	121'100		18'200	102'900
Véhicules - dameuses	517'849		151'600	366'249
Installations d'enneigement	3'172'900	963'049	323'649	3'812'300
Prilet	88'800		28'400	60'400
Tignousa + Col	856'500		148'500	708'000
Piste du funiculaire + Rotzé	2'222'600		125'800	2'096'800
Chandolin	5'000	963'049	20'949	947'100
Divers	246'000	125'688	83'288	288'400
Infrastructures, pistes, routes	181'000	25'012	36'012	170'000
Système billetterie SkiData		48'513	12'113	36'400
Objets mobiliers	65'000	52'163	35'163	82'000
	18'399'549	2'999'054	1'629'754	19'768'849
Récapitulation				
Investissements cumulés	58'618'939		100.0%	
Amortissements cumulés	-38'850'090		-66.3%	
Valeur comptable au 30.4.2010	19'768'849		33.7%	



COMPTE D'EXPLOITATION DES RESTAURANTS

	TIGNOUSA 2009/2010		LE TSAPE 2009/2010	
	CHF	%	CHF	%
Produits : restauration	888'402	100.0	664'741	100.0
hébergement	35'068		–	
Achats de marchandises	-291'803	-32.8	-251'481	-37.8
Marge 1	631'667	67.2	413'260	62.2
Charges de personnel	-405'354	-43.9	-289'958	-43.6
Marge 2	226'313	23.3	123'302	18.6
Achats petit matériel d'exploitation	-26'256		-9'347	
Entretien mobilier et machines	-26'277		-10'425	
Electricité, gaz, eau	-47'572		-11'003	
Taxes et patentes	-5'707		-539	
Assurances	-15'000		-7'000	
Charges administratives	-13'309		-7'431	
Publicité, promotion	-5'357		-1'511	
EBITDA	86'835	9.4	76'046	11.4
Intérêts bancaires, locations	-31'539	-3.4	-18'155	-2.7
Amortissements	-69'500	-7.5	-15'795	-2.4
Résultat net	-14'204	-1.5	42'096	6.3



CABANE BELLA-TOLA 2009/2010		TSIGERE LA COHA 2009/2010		TOTAL 2009/2010		TOTAL 2008/2009	
CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
548'365	100.0	246'257	100.0	2'347'765	100.0	2'436'667	100.0
53'366		-		88'434		74'364	
-157'661	-28.8	-61'028	-24.8	-761'973	-32.5	-703'608	-28.9
444'070	71.2	185'229	75.2	1'674'226	67.5	1'807'423	71.1
-348'093	-57.8	-68'034	-27.6	-1'111'439	-45.6	-982'290	-39.1
95'977	13.4	117'195	47.6	562'787	21.9	825'133	32.0
-12'753		-6'240		-54'596		-51'305	
-13'211		-128		-50'041		-52'770	
-15'724		-6'088		-80'387		-84'784	
-1'351		-2'163		-9'760		-8'898	
-2'000		-3'000		-27'000		-27'000	
-8'210		-2'079		-31'029		-30'822	
-5'539		-372		-12'779		-28'544	
37'189	6.2	97'125	39.4	297'195	12.2	541'010	21.5
-57'000	-9.5	-476	-0.2	-107'170	-4.4	-91'933	-3.7
-17'414	-2.9	-3'340	-1.3	-106'049	-4.4	-146'533	-5.8
-37'225	-6.2	93'309	37.9	83'976	3.4	302'544	12.0

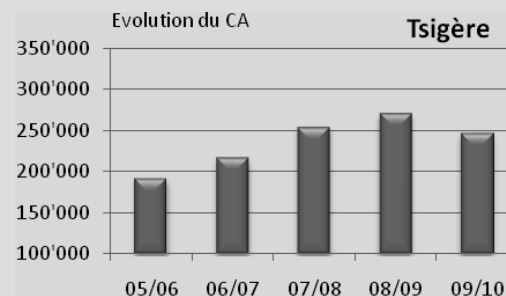
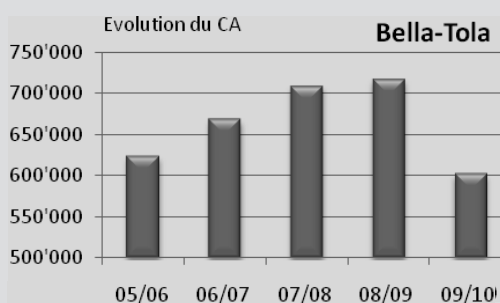


TABLEAU DE FINANCEMENT

		Fonds de roulement net Exercice 2009/2010	
		Augmentation	Diminution
Secteur exploitation			
Produits des transports	5'606'721		
Produits des restaurants et logements	2'436'199		
Autres produits	121'525		
	8'164'445		
Charges de personnel	-2'023'247		
Frais d'exploitation/entretien	-1'807'920		
Charges des restaurants	-2'196'003		
Frais des capitaux et impôts	-507'049		
	-6'534'219		
Financement interne (cash-flow)		1'630'226	
Secteur des investissements			
Local à skis + passerelles	-57'568		
Téléski de Tignousa	-75'000		
Restaurant Le Tsapé	-1'754'295		
Restaurants : mobilier + matériel	-23'454		
Enneigement mécanique Chandolin	-963'049		
Infrastructures	-25'012		
Système billetterie SkiData	-48'513		
Objets mobiliers	-52'163		
Sortie nette de liquidités			2'999'054
Secteur de financement			
UBS, crédit à terme	1'000'000		
UBS, remboursement prêts	-82'500		
Remboursement Leasings	-780'103		
Remboursement crédits LIM	-396'600		
Sortie nette de liquidités			259'203
Variation du fonds de roulement net			
Etat initial	1'825'263		
Etat final	197'232		
Diminution du fonds de roulement		1'628'031	
		3'258'257	3'258'257



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1	Cautiounnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers	La société s'est engagée à garantir le déficit de l'Observatoire FXB pour un montant maximal de Fr. 33'300	
2	Actifs mis en gage ou cédés pour garantir les engagements de la société	L'ensemble des immeubles, installations et terrains.	
3	Dettes découlant des contrats de leasing	Engagements leasing y compris TVA + intérêts futurs : Fr. 3'902'955 Immobilisations en leasing (installations, enneigement et dameuses) : total Fr. 3'391'882	
4	Valeurs d'assurance-incendie – Bâtiments, installations – Mobilier, machines, outillages	30.4.2010 Fr. 38'255'000 Fr. 14'050'800	30.4.2009 Fr. 36'810'000 Fr. 13'785'500
5	Dette envers les institutions de prévoyance	La société est amenée à verser une cotisation supplémentaire de Fr. 4'159.17 afin d'atteindre au 31.12.2009 le degré de couverture de 81.23% selon le plan d'assainissement de l'ASCOOP. Une provision de Fr. 29'440 a été constituée à cet effet dans les comptes au 30.04.2010.	
6	Emprunts obligataires émis par la société	Néant.	
7	Participations dans d'autres sociétés	Fondation de l'Observatoire FXB Restaurant du Prilet SA Kudelski SA Remontées Mécaniques de Grimentz SA Remontées Mécaniques de Zinal SA - Alimentation de l'Achelli SA - STA SA (Services Techniques Alps).	
8	Dissolutions extraordinaires et réserves latentes	Néant.	
9	Réévaluations des immobilisations	Néant.	
10	Actions propres détenues par la Société	30.4.2010 71 actions	30.4.2009 97 actions
11	Augmentation autorisée ou conditionnelle du capital	Néant.	
12	Réalisation d'une évaluation des risques	La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels doit faire face la société a été réalisée et formalisée durant le 1er semestre 2010 par la Direction de la société. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la société est exposée et leurs impacts sur les états financiers. Ce document a été approuvé par le Conseil d'administration en date du 4 août 2010.	
13	Autres indications	La plupart de nos bâtiments et installations sont situés sur des terrains appartenant aux consortages des Alpagnes de St-Luc et Chandolin ainsi qu'aux bourgeoisies de St-Luc et Chandolin. Les droits de superficie sont réglés par des conventions de longue durée.	



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE FUNICULAIRE ST-LUC – CHANDOLIN SA, A ANNIVIERS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 30 avril 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'Administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi

que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

Marc-André Ballestraz
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Vincent Epiney
Réviseur agréé

Sierre, le 11 août 2010

Propositions

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée des actionnaires :

1. d'accepter le 45e rapport de gestion
2. d'approuver les comptes et le bilan de l'exercice 2009/2010 tels que présentés
3. de donner décharge au Conseil d'administration
4. de ne pas verser de dividendes et de prendre connaissance du nouveau solde créditeur du compte Pertes et Profits, soit

a. solde au début de l'exercice Fr. 29'226

b. bénéfice de l'exercice 2009/2010 Fr. 472

Fr. 29'698



ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

	Construction/ Rénovation	Débit/h	Alt. départ	Alt. arrivée	Dénivelé	Longueur
Remontées mécaniques						
1.	Funiculaire St-Luc/Tignousa	1994	1200	1680	2180	500 1300
2.	Télésiège Chandolin/Tsapé	2005	1000	1940	2470	530 1435
3.	Télésiège Rotzé (liaison)	1986	900	1940	2560	620 1520
4.	Téléski Illhorn	1993	600	2100	2600	500 1900
5.	Téléski Les Etables	1971	400	2300	2450	150 400
6.	Téléski La Tza	1993	120	2430	2480	50 220
7.	Téléski Crêt-de-la-Motte	1981	450	2200	2500	300 1600
8.	Téléski La Forêt	1966/72	500	1980	2520	540 1525
9.	Téléski Par-di-Modzes	1965/90	700	2180	2320	140 465
10.	Téléski Tignousa	1964/71/85/93	1000	2175	2440	265 1000
11.	Téléski-Ecole	1984/94	280	2170	2195	25 155
12.	Téléski Col des Ombrintzes	1968/86	1000	2315	2770	455 1815
13.	Téléski Pas-de-Bœuf	1973/02	700	2280	2750	470 2100
14.	Téléski Bella-Tola	1983/92	780	2590	2980	390 1130
Total			9630		4935	16565

Infrastructures

- Domaine skiable de 3'200 ha, situé entre 1'650 et 3'000 m.
- 65 km de pistes balisées, y.c. 12 km enneigées mécaniquement
- Pistes de randonnées, Chemin des Planètes, promenades botaniques, etc.
- Piste de luge homologuée
- Parking funiculaire : 25 places + 50 places communales
- télésièges : 225 places
- forêt : 200 places

Restauration et hébergement

- Chandolin – Le Tsapé (2'470 m), 160 places int./300 places ext.
- St-Luc – Tignousa (2'180 m), 450 places int./350 places ext.
 - Logement de groupes 28 lits / Tignousa
 - Cabane + restaurant Bella-Tola (2'340 m), 92 lits (exploitation)
 - Buvette-restaurant Tsigère La Cohà (2'320 m)

Terrains

Secteur de St-Luc : 60'413 m²

Secteur de Chandolin : 24'359 m²



Protocole de l'Assemblée constitutive
de la Société Coopérative du Ski-Lift de La Combattaz
St. Luc

Assemblée tenue à la Salle récréative à Muraz
le samedi 8 octobre 1960.

Ordre du jour:

1. Exposé du Président du Comité d'initiative:

M. Alfred Antille, Président du Comité d'initiative, ouvre l'assemblée à 20.30h. et salue les 36 personnes qui ont répondu à l'invitation du Comité. Il refait un bref exposé du projet de construction qui avait déjà été soumis lors de l'Assemblée d'orientation qui avait eu lieu à St. Luc le 17 septembre 1960 en présence de 39 intéressés.

Plusieurs personnes avant l'Assemblée, ont demandé de plusieurs personnes avant l'Assemblée, le Président remet en discussion le montant des parts sociales primitivement fixé à fr. 500.- Le Comité d'initiative, après de nombreuses prises de contact avec des sympathisants étrangers au village, propose de réduire le montant des parts sociales à fr. 200.- tout en faisant remarquer que nous comptons sur les gens du village pour rester fidèles au montant minimum prévu à l'Assemblée d'orientation et que nous attendons d'en avoir plutôt fr. 600.- que 400.- M. Adolphe Sala-min appuie cette proposition et le montant nominal de fr. 200.- est accepté.

Le Président répond ensuite à diverses questions techniques qui lui sont posées.

2. Adoption des statuts:

M. Henri Jard donne connaissance du projet des statuts. Il commente chaque article proposé



et demande pour chaque article l'assentiment de l'Assemblée.

Tous les articles au nombre de 31 sont acceptés comme proposés. Les statuts sont donc adoptés à l'unanimité et signés par 36 membres.

3. Subscriptions:

Des bulletins de souscription sont distribués aux membres présents en leur demandant de bien vouloir si possible les remettre au Comité à la fin de l'Assemblée. Le Président profite de l'occasion pour demander à tous les membres présents de bien vouloir aider le Comité dans la distribution des bulletins de souscription à tous les intéressés.

4. Nominations:

a) Administration: Le Comité d'initiative propose une administration de 5 membres et ce nombre est accepté par l'Assemblée. M^r. Odelfe Salamin propose les 4 membres du Comité d'initiative plus Henri Salamin sont élus à l'unanimité de l'Assemblée et capes main-levée:

M^{rs}. Alfred Aubille
Célestin Follmer
René Aubille
Henri Salamin
Henri Esler

b) Président: Sur proposition de M^r. Odelfe Salamin l'Assemblée élit à l'unanimité M^r. Alfred Aubille comme Président de la Société.

a) Organe de Contrôle:

Sont nommés contrôleurs:

M. Jules Zufferey
 Demandé l'assentiment

5. Divers:

Le Président demande à l'Assemblée de donner compétence à l'Administration élue

- a) de contracter un emprunt de fr. 70.000.- auprès d'une Banque de la place
 - b) de conclure les achats de terrains prévus
 - c) d'établir les servitudes de passage nécessaires
- Ces compétences sont données à l'unanimité de l'Assemblée.

M. Florus Zufferey demande connaissance des prix de remises prévus. Le Président donne connaissance des tarifs provisoirement prévus comme suit:

Carte journalière fr. 9.-
 une course fr. 1.50
 Abonnement 10 courses: fr. 12.-
 Abonnement 20 courses: fr. 18.-

Ces tarifs seront toutefois comparés et adaptés si nécessaire à d'autres installations existantes.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'Assemblée à 22.45 h.

Le Président:

J. Zufferey

Le Secrétaire:

H. Collet

